

Mail reçu le 27/04/2022 à 12h20

Enquête publique Lège Cap Ferret

A l'attention de Madame Perrine Moruchon

Madame

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les observations de l'association ASPLCF de la commune de Lège Cap-Ferret.

Cordialement

VOIR PAGE SUIVANTE

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE LA PRESQU'ILE DE LEGE CAP-FERRET

2 rue des Fauvettes

33970 Cap-Ferret

Le Président : JM Bruno

www.asplcf.org

asplcf33950@gmail.com



27 avril 2022

RÉ-ENSABLEMENT DES PLAGES

(Enquête publique du 4 avril au 3 mai 2022 sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de ré-ensablement sur 10 ans des plages intra-bassin du secteur Jane de Boy à l'enracinement du Mimbeau de la commune de Lège Cap Ferret)

Madame la commissaire enquêtrice

Ce projet est porté par le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) et ses objectifs sont les suivants :

- Assurer l'accueil balnéaire sur les plages intra-bassin,
- Garantir le maintien des activités professionnelles (ostréiculture et pêche) et nautiques,
- Assurer la stabilité au niveau du pied des ouvrages de protection contre la submersion marine.

Ces travaux de ré-ensablement sont nécessités par l'érosion de certaines plages sous l'effet des marées et courants et le sable est extrait d'autres secteurs du Bassin qui, au contraire accumulent du sable (chenal du Pout et banc de la Vigne).

Ils avaient été définis sur la base du rapport « Etude hydrosédimentaire du littoral intra-bassin de Courlis à Jane de Boy » réalisé par SOGREAH en 2006 et actualisé en 2012 par ARTELIA.

Nous constatons qu'il s'agit essentiellement de ré-ensabler les plages à visée balnéaire... et d'une « normalisation » d'interventions déjà effectuées au cours des années précédentes. L'enquête publique et l'autorisation qui suivra permettra d'effectuer l'ensemble de ces interventions sur une période de 10 ans, période qui nous paraît excessive d'autant que nous constatons que les travaux effectués les années précédentes ont montré leur caractère précaire.

Le projet de ré-ensablement qui porte sur 268 000 m³ de sable sur la période 2022-2032 a été soumis à l'avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale). Celle-ci a émis des recommandations, notamment celle d'espacer les opérations sur un même site, de façon à limiter l'impact des travaux sur la biodiversité.

Le Parc Naturel Marin du Bassin d’Arcachon (PNMBA), également saisi par la DDTM33, a émis un avis favorable, mais « avec prescriptions et recommandations » ; notamment un espacement de 2 ans minimum est demandé pour les travaux sur un même site ainsi que la réduction de la surface à draguer sur le banc de La Vigne.

Il s’agit d’un sujet extrêmement technique et notre association ne dispose pas des compétences nécessaires pour émettre un avis scientifique sur ce projet. En revanche, comme tous les usagers, professionnels, touristes ou simples résidents, nous souhaitons attirer votre attention sur trois points précis :

- Nous sommes très inquiets de l’évolution actuelle du Mimbeau, dont la flèche se rapproche très rapidement de la plage du Phare avec une menace de fermeture, et tout du moins de gêne importante d’accès dans la Lugue ; de plus le rétrécissement va entraîner de facto une accélération de la vitesse du courant et donc un danger pour la baignade protégée sur cette plage du Phare. Des travaux urgents doivent être entrepris.
- Un autre problème récurrent et caractéristique de la précarité des travaux déjà effectués est celui du village de l’Herbe. Depuis des années l’accumulation du sable entraîne une gêne très importante pour l’activité ostréicole. La migration du sable à cet endroit se fait du sud au nord pour le ré-engraissement spontané ; le dégraissage se fait en cas de vent d’est. Des dépôts plus importants s’accumulent depuis des années au niveau de la cale à bateau d’un ostréiculteur. Ce sable est évacué et dispatché :
 - soit au nord et a fini par transformer la couche naturelle, c’est à dire la zostère, en une magnifique plage de sable stérile.
 - soit au sud pour ré-ensabler la plage au niveau de la villa Algérienne ... et ce sable revient à la case départ avec le vent de sud
 - soit évacué par des camions vers la réserve de l’ancien stade à l’entrée du Ferret (transport polluant et réserve semble-t-il moins nécessaire depuis le changement de stratégie des travaux de protection de la pointe du Cap-Ferret).
- Les travaux prévus dans le secteur de JANE de BOY, c’est à dire le ré-ensablement de la plage du camping des Pastourelles, (là aussi au prix de la destruction de la zostère) devraient faire l’objet d’une étude plus globale en particulier en ce qui concerne la sortie du canal des étangs qui a été modifiée il ya plusieurs décennies et qui renvoie le courant vers la côte de la presqu’île



Nos demandes sont donc les suivantes :

- Le PNMBA a lancé en 2019 une grande étude globale, pour comprendre la dynamique hydro – morpho – sédimentaire du Bassin, c'est-à-dire avoir **une vision claire dans le mécanisme d'envasement de la lagune, du creusement des chenaux, les inter – actions avec les herbiers de zostère, les courants.** Nous n'avons pas connaissance de cette étude, qui n'est d'ailleurs probablement pas encore terminée, mais il nous semble que le projet de ré-ensablement, dont la durée est de 10 années, devrait pouvoir être réexaminé en cours de route, dès que les résultats de l'étude seront disponibles.
- Que chacune des prescriptions et recommandations émises par la MRAE et par le PNMBA soient scrupuleusement observées par le SIBA pendant toute la durée de l'opération et en particulier qu'un contrôle des volumes et localisations des sédiments mobilisés soit effectué au moins annuellement.
- Nous constatons une importante ambiguïté du discours des élus qui affirment vouloir protéger l'environnement hyper fragile du milieu naturel du Bassin d'Arcachon et donc limiter tous les impacts et en particulier freiner au maximum la fréquentation touristique ... et effectuer des opérations non indispensables qui ont forcément un impact sur le milieu naturel. La finalité de cette demande d'autorisation n'a-t-elle pas simplement pour but d'entretenir les plages « balnéaires » voir d'en créer de nouvelles ?

Nous vous remercions de tenir compte de nos observations et vous prions **d'accepter, Madame la commissaire enquêtrice, nos sincères salutations.**